

Arrêté R02-2025-12-31-00001

fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires
et légales pour l'année 2026 en Martinique

MARCHÉ PUBLIC

FI33216

COMMUNE DU LORRAIN

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Identification de la Ville

VILLE DU LORRAIN

Hôtel de Ville

Rue Schoelcher

97214 LE LORRAIN

Tél. : 0596 53.44.22

PROCEDURE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande publique.

OBJET DE LA CONSULTATION

MODERNISATION DES RUES JOSEPH CLERC ET JOSEPH LAGROSILIERE

CARACTERISTIQUE

Lot 1 – Rue Joseph CLERC

Lot 2 – Rue Joseph LAGROSILIERE

Lot 3 – Embellissement

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Délai d'exécution 10%

Prix des prestations 40%

Performance énergétique 10%

Valeur technique 40%

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CONSULTATIONS

Les dossiers sont à retirer et à déposer sur www.marches-securises.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le vendredi 23 Octobre 2026 à 12 heures

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Le mercredi 16 septembre 2026

Fait au LORRAIN, le 15 septembre 2026.

LE MAIRE,

Justin PAMPHILE

FI33206

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORANT SUR LE PROJET DE REVISION GENERALE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE DE LA MARTINIQUE (CACEM)

Du lundi 5 octobre 2026 (8H) au jeudi 12 novembre 2026 inclus (13H)

Par arrêté N°41/2026/DGA4 du 21/08/2026, le Président de la CACEM, Didier LAGUERRE, a ouvert et précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la révision générale du SCoT de la CACEM.

Objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision générale du SCoT de la CACEM arrêté le 28 janvier 2026. Elle a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de la révision générale du SCoT de la CACEM. Elle permettra à toute personne d'émettre des observations et propositions sur les dispositions de ce document de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement pour les 20 prochaines années.

Date, durée, périmètre et siège de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du lundi 5 octobre 2026 à 8H au jeudi 12 novembre 2026 à 13H inclus, soit pendant 39 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CACEM, à l'adresse suivante : Immeuble Les Cascades III - Place François Mitterrand - BP 407 - 97204 FORT-DE-FRANCE cedex.

Elle concernera l'ensemble du territoire de la CACEM, couvrant les communes de Fort-de-France, Le Lamentin, Saint-Joseph et Schœlcher.

Désignation du commissaire enquêteur

Par décision N°E26000004/97 du 25 juin 2026, le Président du Tribunal administratif de la Martinique a désigné en tant que :

- Commissaire enquêteur titulaire : M. Yann Yves LE DUFF;
- Commissaire enquêteur suppléant : Mme Ghyslaine Marie-Jeanne GILOT.

Composition du dossier de l'enquête publique

Le dossier comprend notamment les pièces suivantes :

- L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ;

- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;

- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;

- Le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) ;

- Le bilan de concertation ;

- Les annexes qui rassemblent : le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), l'évaluation environnementale incluant les incidences environnementales, la justification des choix, le programme d'actions, le résumé non technique, la synthèse du diagnostic et la liste des sigles ;

- L'ensemble des délibérations inhérentes à la procédure de révision générale du SCoT de la CACEM ;

- Les avis émis par les personnes publiques associées, les communes membres de la CACEM et les autorités consultées, l'avis de la CDPENAF et l'avis de l'Autorité environnementale ainsi que la réponse écrite de la CACEM à cet avis.

Consultation du dossier d'enquête publique

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- En format papier, dans les lieux suivants :

CACEM : Siège de l'enquête publique
Immeuble Les Cascades III - Place François Mitterrand - B.P. 407 - 97204 FORT DE FRANCE cedex

Lundi, mardi et jeudi : 8h00 à 13h00 - 14h00 à 16h00

Mercredi et vendredi : 8h00 à 13h00

Mairie de Fort-de-France

Rue Victor Sévère - B.P. 646 - 97262 FORT DE FRANCE cedex

Lundi, mardi et jeudi : 7h15 à 13h00 - 14h30 à 16h00

Mercredi et vendredi : 7h15 à 13h00

Mairie du Lamentin

Rue Antonio Macéo - 97232 LE LAMENTIN

Lundi et jeudi : 7h30 à 17h00

Mardi, mercredi et vendredi : 7h30 à 14h00

Mairie de Saint-Joseph

8, rue de la République - 97212 SAINT JOSEPH

Lundi et jeudi : 7h30 à 13h00 / 14h30 à 17h30

Mardi, mercredi et vendredi : 7h30 à 13h30

Mairie de Schœlcher

Rue Fessenheim - B.P. 7218 - 97274 SCHœLCHER cedex

Lundi et jeudi : 7h30 à 13h00 / 14h00 à 17h00

Mardi, mercredi et vendredi : 7h30 à 14h00

- En version numérique, sur le site internet de la CACEM : <https://www.cacem.fr/amenagement/planification-de-lamenagement/scot/enquete-publique-du-scot-cacem/> ou depuis un poste informatique mis à disposition du public au siège de la CACEM aux jours et heures d'ouverture habituels.

Permanences d'accueil du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans le cadre des onze (11) permanences définies ci-dessous :

CACEM (siège)

Lundi 5 octobre 2026 : 8h00 à 13h00

Jeudi 12 novembre 2026 : 8h00 à 13h00

Mairie de Fort-de-France

Jeudi 8 octobre 2026 : 14h30 à 16h00

Vendredi 23 octobre 2026 : 8h00 à 13h00

Mardi 3 novembre 2026 : 14h30 à 16h00

Mairie du Lamentin

Mercredi 14 octobre 2026 : 8h00 à 13h00

Lundi 26 octobre 2026 : 14h00 à 17h00

Mairie de Saint-Joseph

Vendredi 16 octobre 2026 : 8h00 à 13h00

Jeudi 29 octobre 2026 : 14h30 à 17h30

Mairie de Schœlcher

Lundi 19 octobre 2026 : 14h00 à 17h00

Vendredi 6 novembre 2026 : 8h00 à 13h00

Recueil des observations du public

Le public pourra adresser ses observations du 5 octobre 2026 au 12 novembre 2026 inclus :

- Au commissaire enquêteur durant les 11 permanences organisées aux lieux et dates précités ;

- Sur les registres d'enquête présents au siège de la CACEM et aux sièges des 4 communes, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- Par courrier, sous pli cacheté, au nom du commissaire enquêteur, M. Yann LE DUFF, à l'adresse suivante : CACEM - Direction Aménagement Durable - Immeuble Les Cascades III - Place François Mitterrand - BP 407 - 97204 FORT-DE-FRANCE cedex ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : enquetepublicscot2026@cacem.fr

- Par voie numérique : <https://www.cacem.fr/amenagement/planification-de-lamenagement/scot/enquete-publique-du-scot-cacem/> ou en scannant ce QR code :



Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication :

- du dossier d'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci,

- des observations et propositions du public, pendant toute la durée de l'enquête.

Mise à disposition du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur

A l'expiration du délai fixé pour l'enquête publique, les registres d'enquête publique seront clos et signés par le commissaire enquêteur. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le rapport et les conclusions motivées à la CACEM ainsi qu'au tribunal administratif. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la CACEM et tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la CACEM, en Préfecture de Martinique et dans les mairies des communes du périmètre, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la CACEM : <https://www.cacem.fr/amenagement/planification-de-lamenagement/scot/>

Décision

A l'issue de l'enquête, le projet de révision du SCoT de la CACEM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la CACEM.

Coordonnées de la personne publique responsable

Des informations peuvent être demandées à la CACEM, auprès de la Direction Aménagement Durable par voie électronique : scot@cacem.fr, par téléphone : 0596 70 98 34 ou par courrier à l'adresse du siège de la CACEM.

Didier LAGUERRE,
Président de la CACEM

MODIFICATIONS

FI33229

EMERGENCE

SARL au capital de 530 000 euros
Siège social : HABITATION LA COCOTTE
97224 DUCOS

491 267 878 RCS Fort de France
RCS FORT-DE-FRANCE

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/09/2026, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 530 000 euros à 563 000 euros.

Modification au RCS de FORT-DE-FRANCE.
Pour avis.

Abonnez-
vous en
un clic

www.lelegis.fr

Téléphone :

06 90 25 89 84

Notre e-mail :

contact@lelegis.fr